

FICHE COMPLETE & INSCRIPTION
BREVET FEDERAL 1^{er} DEGRE ET 2^{ème} DEGRE
ERFAN Ile-de-France 2023-2024
La formation se déroule
dans le secteur Nord

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 29 septembre 2023 à l'ERFAN Ile-de-France

Journée de présentation et de positionnement le samedi 07/10/2023 toute la journée
Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 9/10/2023 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)

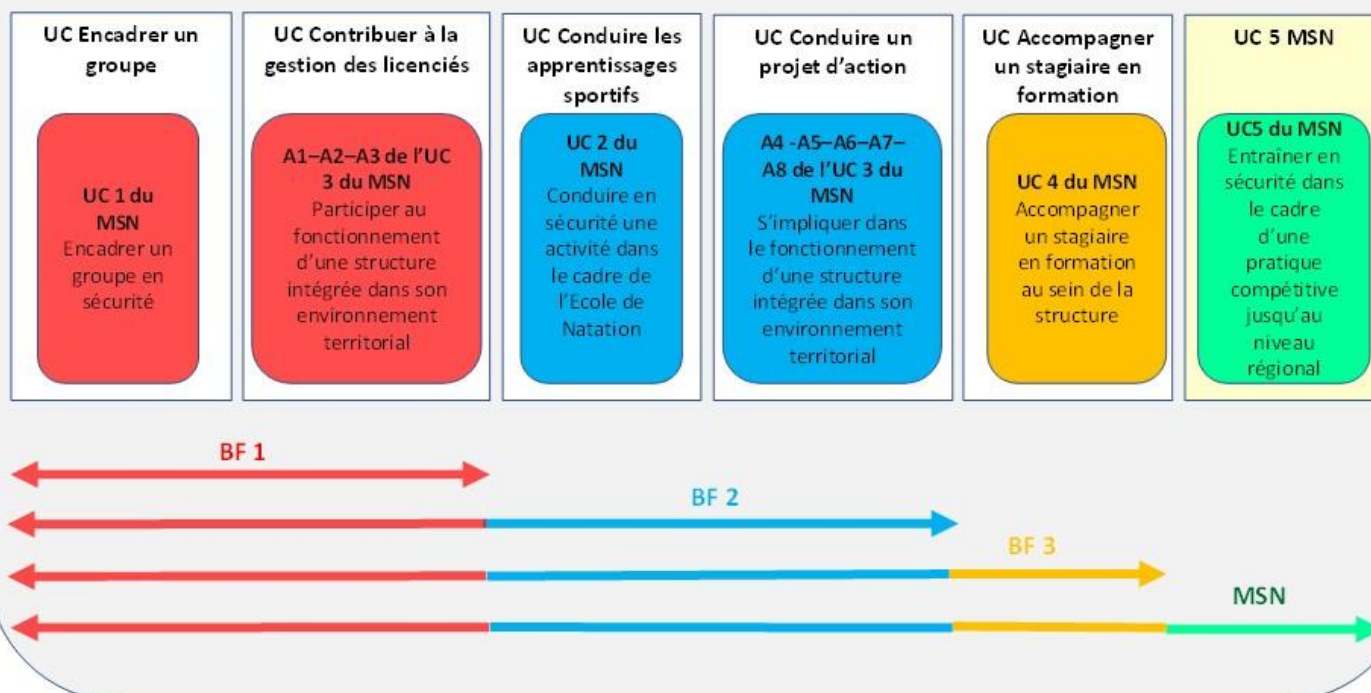
OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral 1^{er} degré et/ou du Brevet Fédéral 2^{ème} degré.

Les BF1 et BF2 (au même titre que le BF3) correspondent à une partie du diplôme du Moniteur Sportif de Natation.

Organisation des UC constitutives des BF1 – BF2 – BF3 en lien avec les UC du MSN



ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023

NIVEAU DU DIPLOME



Les brevets fédéraux sont des diplômes non professionnels mais il existe des passerelles pour les finaliser afin de les obtenir. Que ce soit le BPJEPS AAN ou le Moniteur Sportif de Natation.

MISSIONS VISEES

Les activités des Brevets fédéraux répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel intervient son titulaire :

- Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure,
- S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure.

Pour y répondre, le Brevet fédéral est amené à développer des activités dans deux domaines différents :

- La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive,
- La participation au fonctionnement de la structure.

Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi que dans le cadre des valeurs associatives et des objectifs fixés par les instances dirigeantes de la structure.

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour entrer en formation BF, le stagiaire doit

- Avoir 15 ans minimum (avec autorisation parentale) au 31 décembre 2023
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation BF1 et/ou BF2 de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 29 septembre 2023.

POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement s'il le demande se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- *vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- *repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF,
- *proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023



*proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Les candidat(e)s peuvent être allégé(e)s du stage en situation à sa demande.

Les candidat(e)s ne peuvent être allégé(e)s du déplacement de mineurs.

Date : samedi 7 octobre 2023

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction des besoins des candidats. Par l'auto-évaluation en remplissant le formulaire, puis si jugé nécessaire par l'équipe pédagogique d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction du profil du stagiaire et de ses demandes.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Encadrer en sécurité différents groupes, de l'École de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
2. Promouvoir les activités et les services de la structure
3. La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
4. La participation au fonctionnement du club

LES COMPETENCES VISÉES

Le Brevet Fédéral 1^{er} degré est constitué de 2 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

UC Encadrer un groupe en sécurité

UC Contribuer à la gestion des licenciés

Le Brevet Fédéral 2^{ème} degré est constitué de 2 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

UC Conduire des apprentissages sportifs

UC Conduire un projet d'action

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation les contenus suivants :

UC Encadrer un groupe en sécurité

Prévention et gestion des incidents et accidents

- A1 – Intervention en cas d'incidents ou d'accidents,
- A2 – Prévention des comportements à risque.

Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage

- A3 - Préparation d'un déplacement ou d'un stage,
- A4 – Gestion en sécurité d'un groupe en déplacement ou en stage,
- A5 – Gestion de l'organisation d'un déplacement ou d'un stage,
- A6 – Réalisation d'un bilan relatif à l'accompagnement d'un déplacement ou d'un stage.

UC Contribuer à la gestion des licenciés

Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants

- A1 - Accueil d'un public diversifié dans le cadre de la structure,
- A2 - Suivi de différents groupes au sein d'une structure - orientation du public au sein de la structure,
- A3 - Contribution à la gestion administrative de la structure.

UC Conduire des apprentissages sportifs

Conduite en sécurité de son action dans le cadre des apprentissages sportifs

- A1 – Conception d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs,

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023

- A2 – Conduite d'un projet pédagogique, d'un cycle et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs,
- A3 – Evaluation d'un projet pédagogique et d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs.

UC Conduire un projet d'action

Participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure

- A1 – Implication dans la préparation et l'organisation de manifestations,
- A2 – Implication dans la promotion des activités d'une structure.

Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'une structure

- A3 – Conception d'un projet d'action,
- A4 – Conduite d'un projet d'action,
- A5 – Evaluation d'un projet d'action.

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est reconnu par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 07/10/2023 au 30/06/2024	9 mois	29/09/2023	07/10/2023

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 9 octobre 2023 au 30 juin 2024 avec alternance formation/situation en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2023 à juin 2024.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Il est possible de s'inscrire sur une partie ou sur la totalité de la formation :

- Les 2UC du BF1 et les 2UC du BF2
- Les 2UC du BF1
- Les 2UC du BF2
- Les 2UC du BF1 et 1 UC du BF2

Volume horaire total Si BF1 et BF2	355 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	195 Heures
	En structure Volume en club agréé FFN	160 Heures

Volume horaire total Si que BF1	85 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	45 Heures
	En structure Volume en club agréé FFN	40 Heures

Volume horaire total Si que BF2	270 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	150 Heures
	En structure Volume en club agréé FFN	120 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires Alternance
UC Encadrer un groupe en sécurité	30h	30h
UC Contribuer à la gestion des licenciés	15h	10h
UC Conduire des apprentissages sportifs	95h	90h
UC Conduire un projet d'action	55h	30h
Total général	195 heures	160 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Les calendriers définitifs seront communiqués en septembre 2023, mais voici les dates principales déjà connues.

Pour tous les stagiaires quel que soit les parcours

Date limite d'inscription : vendredi 29 septembre 2023

Présentation et positionnement : samedi 7 octobre 2023

Présentation obligatoire pour les tuteurs et/ou responsables de club : lundi 9 octobre 2023 (en visio à 12h30) → la présence conditionne l'acceptation du stagiaire en formation

UC apprentissage (dans le BF2)

Les cours se dérouleront exclusivement à Vanves en associant pratique et théorie

Stage aisance aquatique à Pantin : du lundi 13 octobre au vendredi 27 octobre 2023

Dates envisagées pour l'UC apprentissage à Vanves les samedis 14 octobre 2023, 18 novembre 2023, 16 décembre 2023, 20 janvier 2024, 3 février 2024, 9 mars 2024, 30 mars 2024, 27 avril 2024, 4 mai 2024.

CALENDRIER DES CERTIFICATIONS

Certification UC apprentissage : samedi 25 mai 2024 à Vanves

Certification en centre des autres UC : samedi 8 et dimanche 9 juin 2024

→ dépôt des dossiers et supports de certification pour le vendredi 31 mai 2024

Rattrapages de la certification en centre UC1, UC3 et UC4 : samedi 22 et dimanche 23 juin 2024

→ dépôt des dossiers et supports de certification pour le vendredi 14 juin 2024

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end et pendant les vacances scolaires.

En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Ile-de-France, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris
Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

Centres aquatiques pédagogiques

Piscine Roger Aveneau, 12 rue Larmeroux, 92170 Vanves
Bus station Stade de Vanves, Train gare Vanves Malakoff

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Les stagiaires effectuent leur alternance dans des clubs ayant l'agrément ENF.

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN - IDF

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

MAJ 19/07/2023

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMSP):

Avant de débiter le stage en situation, le (la) stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Les compétences et les épreuves dépendent des UC où s'inscrit le candidat.

Unité Capitalisables	Compétences sur les PRMSP	Epreuves permettant de vérifier les compétences sur les PRMPS
Encadrer un groupe en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> porter secours au pratiquant 	<ul style="list-style-type: none"> Test de sécurité
Contribuer à la gestion des licenciés	Aucune	Aucune
Conduire les apprentissages sportifs	<ul style="list-style-type: none"> porter secours au pratiquant conduire une séance en sécurité face à un public évaluer les risques prévisibles liés à la pratique 	<ul style="list-style-type: none"> Test de sécurité Conduite de séance et entretien
Conduire un projet d'action	<ul style="list-style-type: none"> porter secours au pratiquant 	<ul style="list-style-type: none"> Test de sécurité

En centre, il doit :

***Suivre une journée de formation**

et

***Epreuve 1 : Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

En club, il doit :

***Epreuve 2 : Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn minimum, avec un minimum de 6 enfants, suivie d'un entretien de 20mn au maximum, portant sur la capacité du candidat à assurer la sécurité des pratiquants de son groupe, identifier les caractéristiques principales de la natation, présenter les bases de la pédagogie de l'action.



L'alternance en club ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validées.



MAJ 19/07/2023



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

6. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Ile-de-France
7. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

8. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation)
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider des Unités Capitalisables, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Pour obtenir le BF1, le candidat devra avoir validé l'ensemble des 2 UC constitutives du BF1.

Pour obtenir le BF2, le candidat devra avoir validé l'ensemble des 4 UC.

En cas d'obtention d'une UC ne validant pas un diplôme, une attestation de validation à cette UC sera transmise au candidat.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

L'accès à la certification est conditionnée par :

La présence en cours

La réalisation des travaux demandés

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage

Epreuves certificatives			
UC	Epreuve	Lieu	Type de l'épreuve
PRMSP	N°1	Centre	Test de sécurité
	N°2	Structure	Séance péda 20min + entretien 20min
UC Encadrer un groupe en sécurité	N°1	Structure	Test de sécurité
	N°2	Structure	Test sauv'nage
	N°3	Structure	Entretien sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale
	N°4	Centre	Dossier portant sur l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineurs lors d'un stage
UC Contribuer à la gestion des licenciés	N°2	Centre	Création d'un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure + entretien 20min maximum
	N°2	Structure Ou centre	Sur extranat : Enregistrement d'au moins une licence (10 min maximum)
UC Conduire les apprentissages sportifs	N°1	Structure	Séance pédagogique 30min minimum + entretien 20min maximum
UC Conduire un projet d'action	N°1	Structure Ou centre	Sur extranat : Enregistrement d'une session sauv'nage (10 min maximum)
	N°2	Structure	Création d'un support de communication présentant le projet d'action réalisé
	N°3	Structure	Sur extranat : Enregistrement d'une session sauv'nage (10 min maximum) + enregistrement d'au moins une licence (10 min maximum)
	N°4	Centre	Présentation d'un projet d'action réalisé 15min maximum + entretien 20min maximum

En cas d'échec au premier passage, le candidat est proposé au rattrapage.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

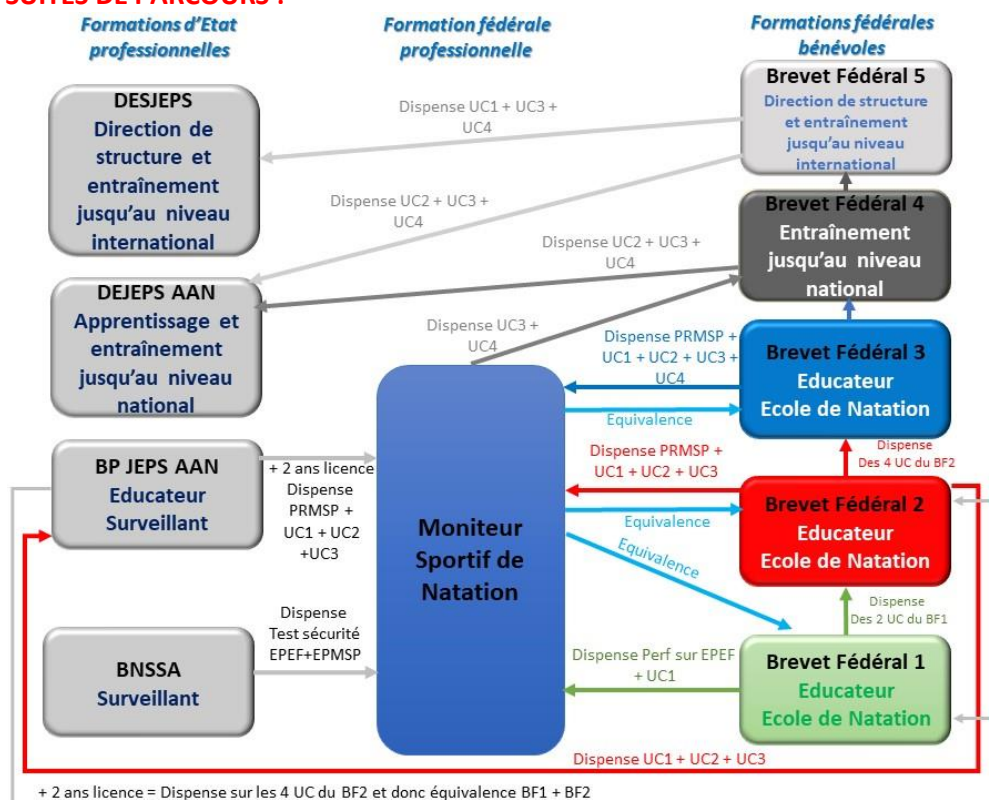
Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

La personne titulaire d'une UC est dispensée de cette UC à l'inscription.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF1 et/ou du BF2. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une demi-journée de mise à jour des connaissances pédagogiques.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.

TARIFS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total	Détails de la tarification		
	de la formation	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier
BF1 + BF2 Parcours complet Dans un club 100% licence	2100€	2080 €	----	20 €
BF1 + BF2 Parcours complet Dans un club non 100% licence	2350€	2330 €	----	20 €
BF2 Parcours complet Dans un club 100% licence	1600€	1580 €	----	20 €
BF2 Parcours complet Dans un club non 100% licence	1800€	1780 €	----	20 €
BF1 Parcours complet Dans un club 100% licence	700€	680 €	----	20 €
BF1 Parcours complet Dans un club non 100% licence	900€	880 €	----	20 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

7. mail : erfan@lif-natation.fr
8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France
163 BD Mortier 75020 PARIS
01-40-31-19-29/52
Courriel : erfan@lif-natation.fr

REFERENTS DES BF1 et BF2

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL

Référent technique : Jérôme CHASTAGNER

Référent pédagogique secteur Nord : Pauline DEBERGHES et Valentin VIDALES

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de poursuite
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4		
Session 2021-2022	37	90	91	88	92	80	5	44
Session 2022-2023	23	84	84	84	100	100		

DOSSIER D'INSCRIPTION
BREVET FEDERAL 1er DEGRE ET 2eme DEGRE
ERFAN Ile-de-France 2023-2024
Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 29 septembre 2023
Journée de présentation et de positionnement le samedi 07/10/2023

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <https://forms.office.com/e/3NYYF3qT4g>

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier à envoyer par mail à erfan@lif-natation.fr

- Le formulaire d'inscription complété
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
- Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours Civiques de niveau 1 (PCS1) ou son équivalent, si vous le possédez au moment de l'inscription
- Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
- Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint) **joindre les justificatifs**
- Un certificat médical datant de moins de trois mois de **non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »**
- Autorisation droit à l'image
- Un virement ou un chèque d'un montant de **20 €** à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais de dossier
- Un virement ou un chèque à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais pédagogiques

Documents supplémentaires pour les mineurs

- Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image
- La fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale

Lettre du président du club d'accueil pour la formation

Je soussigné(e),

président(e) du club de :

suis Favorable

Défavorable

Réservé à l'entrée en formation

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 9/10/2023 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Engagement du tuteur

Je soussigné (e),
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors des stages en situation pédagogique qui correspondent aux UC pour lesquelles mon stagiaire est inscrit.

- 30h minimum sur l'UC Encadrer un groupe en sécurité
- 10h minimum sur Contribuer à la gestion des licenciés
- 90h minimum sur Conduire les apprentissages sportifs
- 30h minimum sur Conduire un projet d'action

Je m'engage à l'accompagner lors de l'organisation du déplacement de mineurs en compétition, l'intégrer au fonctionnement du club, et organiser la formation de terrain afin d'acquérir les compétences attendues.

Le tuteur est titulaire du :

BF2 précisez l'option	OUI/NON
BF3 précisez l'option	OUI/NON
BF4 précisez l'option	OUI/NON
BF5 précisez l'option	OUI/NON
MSN	OUI/NON
BEESAN ou BEES1°	OUI/NON
Qualification J&S niveau III = DEJEPS	OUI/NON
Qualification J&S niveau II = BEES2° et/ou DESJEPS	OUI/NON

Le tuteur est à jour des formations continues ou CAEP-MNS	OUI/NON
Le tuteur est expérimenté depuis 1 an en tant que diplômé	OUI/NON

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du BF1.

Date Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Joindre une photocopie d'un des diplômes obtenu depuis plus d'un an.

Journée de présentation obligatoire pour le tuteur et/ou responsable de club le lundi 9/10/2023 à 12h30 en visioconférence (condition d'acceptation du stagiaire en formation)



MAJ 19/07/2023



Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, autorise n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 19/07/2023



**Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e)

responsable légal(e) autorise :

à suivre la formation et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données personnelles dans le contexte de la formation.

Date et signature du responsable légal :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).